

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le six Janvier à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	POUZOL Michel
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BELOT François	GHARBI Stéphanie	THEVENOT Marie-Christine
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOULIN Cyril	VARCHON Daniel
Etaient absents excusés		
GIACOMINI Sébastien a donné procuration à Stéphanie GHARBI		
MOUREY Martine a donné procuration à Catherine BARTHELET		
RACLE Olivier a donné procuration à Daniel VARCHON		

Madame Françoise CUSINATO a été désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h30

Mme le Maire présente à tous les conseillers.ères ses vœux les meilleurs de réussite, santé et bonheur.

### **01 – Grand Besançon Métropole – Tarif fourrière**

La Ville de Besançon et les communes membres du Grand Besançon Métropole :

Audeux, Les Auxons, Avanne-Aveney, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Champagny, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, La Chevillotte, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crête, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Larnod, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Miserey-Salines, Montfaucon, Noironte, Novillars, Pelousey, Pirey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Saint-Vit, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thoraise et Vaire

font partie d'un groupement de commandes pour la gestion et l'exploitation de la fourrière à véhicules et pour l'expertise des véhicules mis en fourrière.

Afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre du service de fourrière, chaque commune doit se prononcer sur les différents tarifs applicables.

Chaque année, le ministère de l'intérieur publie un arrêté fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour les automobiles.

Chaque année, dans sa délibération tarifaire annuelle (décembre) la ville de Besançon fixe les tarifs de sa fourrière à véhicule en appliquant les tarifs maxima fixés par le décret.

Ainsi, les tarifs de la fourrière ont été actualisés pour l'année 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles afin d'avoir une tarification unique sur l'ensemble des communes membres du groupement, à savoir :

Désignation (tarifs encadrés* selon arrêté ministériel du 02/08/2019)	Catégories de véhicules	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Opérations préalables*	Véhicules PL > 3,5 t	22,90	22,90
	Voitures particulières	15,20	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60	7,60
Enlèvement ou restitution sur place*	Véhicules PL 44 t > PTAC > 19 t	274,40	274,40
	Véhicules PL 19 t > PTAC > 7,5 t	213,40	213,40
	Véhicules PL 7,5 t > PTAC > 3,5 t	122,00	122,00
	Voitures particulières	117,50	120,18
	Autres véhicules immatriculés	45,70	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70	45,70
Garde journalière*	Véhicules PL > 3,5 t	9,20	9,20
	Voitures particulières	6,23	6,36
	Autres véhicules immatriculés	3,00	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00	3,00
Expertise*	Véhicules PL > 3,5 t	91,50	91,50
	Voitures particulières	61,00	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50	30,50
Intervention enlèvement véhicules brûlés	Tous véhicules	155,00	155,00
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés)	Tous véhicules	100,00	100,00
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - À compter du 11 <sup>ème</sup> jour	Tous véhicules	6,19	6,19
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	Tous véhicules	3,20	3,20

L'ensemble des frais occasionnés par l'enlèvement, le gardiennage et l'expertise d'un véhicule sont imputables à leur propriétaire, même en cas d'abandon délibéré et destruction de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité Approuve les tarifs appliqués au service de fourrière à véhicules de la ville de Besançon.

Marie-Christine THEVENOT, arrivée en retard, n'a pas participé au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## **02 – Coût définitif des transferts de charges 2019 – Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2020**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2019, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 (rapport n°1).

Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2020, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs ainsi que la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 décembre 2019 joints en annexe,

DELIBERE,

Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2019.

Le Conseil municipal approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2020 et la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2019.

Marie-Christine THEVENOT, arrivée en retard, n'a pas participé au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

## **03 – HABITAT 25 – Régularisation foncière Place de l'Europe**

Le bureau d'Habitat 25 a donné son accord lors de sa séance du 19 décembre 2018, pour la vente de 20 pavillons situés place de l'Europe à Pelousey.

A ce jour, certains locataires utilisent du terrain situé sur le domaine public à des fins de terrasses et de jardins.

Une partie de la voirie et des trottoirs est située sur les parcelles propriétés d'Habitat 25.

Une régularisation foncière s'avère donc nécessaire entre Habitat 25 et la commune.

Habitat 25 doit céder à la commune les parcelles AB n° 258, 274, 275, 276, 277, 286, 287, 288 et 289.

La commune doit céder à Habitat 25 les parcelles AB n° 290, 291, 292, 293, 294 et 295.

La valeur vénale de ces parcelles a été demandée à France Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cet échange sans soulte, pour lequel Maître BAILLY, notaire associé à BESANCON sera sollicité,
- autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette régularisation

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### **04 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, avec pour date d'adhésion :
  - pour le gaz, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2021,
  - pour l'électricité de 3 à 36 KVa à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021,
  - pour l'électricité plus de 36 KVa à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023,
- autorise Madame Le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 05 – FINANCES – Décision Modificative n° 1 – Budget 2019 des locaux commerciaux

Afin de mandater les frais de 120 euros, liés à l'emprunt sur le budget 2019 des locaux commerciaux, une décision modificative est nécessaire :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 627 : services bancaires et assimil		120.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>120.00 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	120.00 €	
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>120.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la présente décision modificative.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15		

## 06 – Questions diverses

### Informations diverses et dates à retenir

- Grand Besançon Métropole
  - Assainissement : retour sur l'étude complète du système d'assainissement : elle a été difficile à mettre en œuvre en 2019 en raison de l'absence de fortes précipitations. Les premiers résultats montrent que le réseau ne subit pas de dysfonctionnement majeur, les résultats des tests sont bons et vont encore être affinés.
  - Comité de secteur voirie : Daniel Varchon y a assisté. Ont été arbitrés les travaux prévus pour 2020 à l'échelle du secteur : pour notre commune, la rue du Chantot (en dehors du nouveau lotissement) est inscrite ainsi qu'une première tranche de la rue des Auxons. Les problèmes liés à la gestion de l'éclairage public ont été également soulevés, tout est rentré dans l'ordre pour Pelousey, c'est à nouveau Citéos qui assure le service.
  - Fleurissement : un prix d'honneur et un prix d'encouragement ont été décernés à la commune pour deux fontaines
  - Conférence des Maires du 13 décembre : présentation des objectifs et des modalités de concertation et collaboration pour la prescription du Règlement Local de la Publicité intercommunal, explication de la compétence extension cimetière transférée vis-à-vis du statut de communauté urbaine (définition des rôles de chacun...), reconduction du Festival Grandes Heurs Nature, présentation du Plan Climat Air Energie Territorial qui est en révision... Les avis exprimés à l'occasion de cette réunion sur ces différents sujets permettent de préparer les prochaines décisions.
- REGION : un nouveau service est mis en place avec la SNCF : Allo Billet. Il est destiné aux personnes qui ne disposent pas de smartphone par exemple, plus d'informations sur : [www.viamobigo.fr](http://www.viamobigo.fr)
- DEPARTEMENT : un bilan des contrats Cap 25 est présenté aux élus : 1000 projets recensés à l'échelle du département pour un soutien de 42 millions d'euros.
- ONF : Stéphanie Garbi expose les chiffres inédits de la situation de la forêt française : 200 000 ha de forêts sont touchés par le dépérissement ce qui engendre un déséquilibre des marchés. L'ONF s'attache à gérer au mieux cette crise, à développer de nouveaux circuits de vente pour éviter la saturation des marchés classiques... La diversité des contrats de la commune a permis de palier les coupes exceptionnelles cette année, notamment avec un marché passé grâce à l'ONF en Bretagne...
- L'INSEE communique les chiffres de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : population totale : 1555, population municipale 1527
- La commune a reçu la facturation des frais de participation (4160 €) au concours d'ATSEM pour les nominations sur liste d'aptitude. Si la démarche est compréhensible et réglementaire, la commune regrette vivement de ne pas en avoir été informée au préalable... Cette situation est inédite pour la commune, rare d'après le Centre de Gestion puisque la candidate a passé son concours en Ile de France.

- Le Service Minimum d'Accueil a été mobilisé à plusieurs reprises. Un rappel des modalités d'inscription a été effectué auprès des parents. Le service est de plus en plus sollicité. Le personnel des Francas a accepté d'assurer cette mission, les élus les en remercient vivement.
- Le contrôle du bureau APAVE a été effectué pour toute la zone de loisirs et les autres aires de jeux. Malgré les investissements réalisés cette année, le rapport ne sera pas vierge... Les filets de basket pourtant neufs ont été ôtés pour éviter tout incident (ils étaient déjà endommagés et dangereux), un panneau d'interdiction de fumer devra être réinstallé par exemple place de l'Europe...
- Réunion du comité consultatif finances le 18 décembre : Daniel Varchon explique que les élus se sont penchés sur les éléments de clôture du budget, travaux, factures à relancer et définition des restes à réaliser...
- Cimetière : Une rencontre avec l'entreprise Elabor par le Maire et Stéphanie Gharbi a permis de faire une mise au point sur les éléments attendus en suite du recommandé envoyé en début de mois. Les éléments seront transmis courant janvier.

De la terre végétale sera apportée en janvier également sur les emplacements qui ont été relevés car ils se sont affaissés en suite des fortes pluies.

- Circulation dans la Zone Industrielle du Champ Pusy : en suite de notre sollicitation auprès des entreprises, la Manufacture Jean Rousseau a répondu favorablement à notre demande et lancera auprès de ses employés et principaux fournisseurs un message de vigilance vis-à-vis des piétons.
- Daniel Varchon et Mme le Maire sont intervenus auprès du référent voirie de Grand Besançon Métropole pour suivre les travaux et effectuer les rappels aux entreprises concernées : dégradation du trottoir près de la place de Mozzagogna (travaux suivis par le département), carrefour de la rue des Auxons et de la Voie romaine (la reprise sera faite au printemps) et dégradation de la chaussée rue du Chêne Bénit vers le nouveau lotissement (intervention auprès des entreprises de terrassement).
- Catherine Barthelet a reçu une demande d'installation d'un camion pizza. Les élus partagent que ce serait une bonne idée d'accueillir à nouveau un marchand ambulancier. Il accepterait l'emplacement près des ateliers en attendant les travaux près de la salle Saint-Martin.
- Mme Le Maire a enregistré une demande d'une habitante du Vert Village par rapport à la localisation des composteurs, elle souhaiterait les interdire en limite séparative. La localisation n'est pas soumise à déclaration, il est donc difficile de légiférer et surveiller. Un rappel des bonnes pratiques sera fait auprès du détenteur.
- Les élus sont conviés à un repérage de la source de Barband programmé avec les propriétaires actuels et futurs des terrains concernés. Le souhait partagé est de répertorier sur plan le passage des canalisations et de l'ouvrage d'art.
- Retour sur le repas des aînés : il y a eu un peu moins de monde mais la journée s'est très bien passée.

La première fête de Noël organisée par l'APE (Association des Parents d'Elèves) a connu un grand succès malgré quelques petits problèmes d'organisation...

Le repas de Noël des Francas a connu comme d'habitude un grand succès, les enfants ont été ravis de l'organisation sans faille des animateurs.trices.

- Remerciements des Anciens Combattants du canton d'Audeux pour le versement de la subvention.
- Association Souvenir français : Mme Tourné, présidente a prévenu qu'elle souhaite arrêter son engagement bénévole, elle a évoqué la possibilité d'un regroupement des tombes des soldats dans le cimetière lorsque celles-ci sont à l'état d'abandon.
- Les élus échangent sur la préparation de la cérémonie des vœux et la distribution des colis des aînés avec les membres du CCAS. 25 visites sont programmées cette année.

## **AGENDA**

### **Agenda des élus**

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Mercredi 8 janvier -18 h 00 - Vœux du Grand Besançon
- Samedi 11 janvier – 11 h 00 - Remise des cartes aux jeunes électeurs.rices
- Mercredi 22 janvier 10 h 30 - Inauguration du programme GBH (Grand Besançon Habitat)
- Lundi 27 janvier 18 h 30 - Comité Consultatif finances

### **Événements futurs**

- Vendredi 10 Janvier 2020 – 18 h 00 – Assemblée Générale des Anciens Combattants – Salle Saint-Martin
- Vendredi 17 Janvier 2020 – 20 h 00 – Cérémonie des vœux – Maison de la Noue
- Samedi 18 Janvier 2020 – « Nuit de la lecture » - 16 h 00 - Bibliothèque – Maison de la Noue
- Mercredi 22 janvier 2020 – 16 h 30 – Collecte de sang – Maison de la Noue

### **Prochain Conseil Municipal**

- Lundi 3 Février 2020 – 20h30

**Fin de la séance à 22h30**